

Image not found or type unknown



Partage de communauté demande aide

Par **chrisoph**, le **27/01/2009** à **22:06**

bonjour ,je suis en instense de divorce ,mon epouse a décidé de garder la maison etant donner que cllé ci lui appartient szuite a une donation partage effectuer par son pere il y a plusieurs annee.elle doit juste me reverser se qu'on appelle la recompence on vient de recevoir l'etat liquidatif du partage de communauté envoyer par le notaire je voudrais juste savoir si je suis obligé de regler la moitier de lasomme reclamé par celui ci (3000 euro chacun)